



Mes droits chez le dentiste

Par **padbol**, le **22/03/2019** à **01:29**

[smile9]
Bonjour
je suis allée chez le dentiste - pour une consultation dentaire j'ai présenté ma carte vitale ayant des droits cmu et j'ai demandé la feuille de soins - même si je suis prise à 100% - ce qui m'a été refusé
j'ai insisté la personne d'accueil revient avec l'assistante dentaire et elle refuse de me la donner - et dans l'entretien elle me le dit verbalement le coût du soin
la question que je pose est-il normal de ne pas avoir la feuille de soins
Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **22/03/2019** à **07:57**

Bonjour,
Vu sur le site ameli.fr :
[citation]A noter
Avec la carte Vitale, vous n'avez plus de feuille de soins papier à remplir et à envoyer.
Toutes les informations nécessaires au remboursement de vos soins sont directement transmises par le professionnel de santé à votre caisse d'Assurance Maladie.
Pensez à la prendre lors de votre prochaine consultation.
[/citation]

Par **padbol**, le **11/06/2019** à **22:36**

Bonjour
Vous avez un dr dentiste s'est refusé pour la prise de soin dentaire
raisons invoquées
le dr ne veut plus vous recevoir
vous êtes incorrecte
vous parlez très mal
????????????????? rnet cela ne fait que 2 passages c'est expéditif leurs histoires
rnrnEst-il possible de retirer son dossier je ne veux pas qu'il reste actif sur leur terminal
rnrnMerci pour vos réponses

Par **jodelariege**, le **12/06/2019** à **10:17**

bonjour rnrnque veut dire "ne pas rester actif sur les terminaux"?rnrnvous pouvez changer de dentiste...

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **11:43**

c'est toujours les mêmes mésaventures de padbol qui a bien choisi son pseudo mais dont les messages sont souvent incompréhensibles !